

## Demande de gel de la CSG

# Business Mauritius subit un premier échec, mais obtient des garanties

Il n'y aura pas de gel de la Contribution Sociale Généralisée pour l'heure. Ainsi en a statué la Cour suprême le lundi 7 décembre 2020. Les contestataires, ont toutefois obtenu, deux ordres intérimaires en guise de garantie en cas de victoire sur le fond de leur contestation de la nouvelle formule de pension.

## RÉACTIONS

AMAR DEERPALSING, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PME :

**« Il aurait été inapproprié de la part de l'État d'utiliser les fonds déjà collectés »**

Amar Deerpalsing dit ne pas comprendre l'objectif du gouvernement de contester la motion contre la CSG. Ce dernier rappelle que le gouvernement a fait comprendre dans le dernier Budget, que les fonds de la CSG seront utilisés à partir de 2023. *« Alors pourquoi objecter au gel de ce nouveau régime de pension maintenant ? »* se demande-t-il. Il commente aussi la garantie offerte par la Cour suprême à Business Mauritius. Pour lui, puisque l'affaire est toujours en cours, il aurait été inapproprié de la part de l'État d'utiliser les fonds déjà collectés sous la CSG pour les dépenses courantes.



CLENCY BIBI, SYNDICALISTE :

**« Il faut aller à la table des négociations »**



Le président de la Confédération syndicale de gauche-solidarité (CSG-solidarité), Clency Bibi, estime que l'approche de Business Mauritius dans son combat contre la CSG diffère de celle du mouvement syndical. *« Pour nous, ce problème doit être résolu autour d'une table de négociation. C'est pour cela que dès le début, nous avons condamné le gouvernement pour avoir imposé la CSG à travers une mesure budgétaire »,* dit-il. Cela dit, il maintient que la CSG a fait de la pension universelle une pension contributive et aussi que les bénéficiaires qu'en tireront les salariés à la retraite seront moindres en comparaison avec ceux sous le National Pensions Fund. *« Je maintiens que tous les partenaires sociaux doivent se retrouver autour d'une table de négociation pour trouver une solution dans le consensus sur une refonte du National Pensions Fund, car il y a de l'intérêt des travailleurs »,* dit-il.

M.B.

SHAHED HOOLASH, PRÉSIDENT DE L'ATMC :

**« On doit respecter le jugement de la Cour »**

Le président de l'Association of Trust & Management Companies (ATMC), Shahed Hoolash, est



catégorique. Si la

Cour suprême a rejeté la

demande du Business Mauritius sur le gel de la CSG, les opérateurs n'ont d'autres choix que de se plier à son jugement. *« L'affaire est devant la justice. Il y a tout un processus dans le cadre judiciaire. Il faut respecter cette décision »,* dit-il. A savoir que sur quelque 5 000 emplois directs dans le secteur d'offshore, 40 % des salariés contribuent sous le régime de la CSG.

L.G.-P.